Conditions Générales d'Utilisation (CGU)
Dernière mise à jour : 05/01/2026

Objet

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (CGU) définissent les conditions d'accès et d'utilisation de l'application mobile et du site web PROXIPLAY, édités par SASU PROXIPLAY.
L'application PROXIPLAY permet aux utilisateurs de participer à des jeux promotionnels (jeux à gratter, tirages au sort, etc.) créés et organisés par des commerçants, artisans et prestataires de services (ci-après "Partenaires").

Définitions

Application : application mobile PROXIPLAY disponible sur iOS et Android, ainsi que le site web www.proxiplay.fr
Éditeur : SASU PROXIPLAY, société éditrice de l'application
Utilisateur : toute personne physique utilisant l'application pour participer aux jeux
Partenaire : commerçant, artisan ou prestataire de services ayant souscrit un abonnement à PROXIPLAY pour créer et diffuser des jeux
Jeu : jeu promotionnel créé et organisé par un Partenaire via la plateforme PROXIPLAY (jeu à gratter, tirage au sort, etc.)
Lot : gain ou récompense offert par le Partenaire organisateur d'un jeu

Acceptation des CGU

L'utilisation de l'application PROXIPLAY implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGU.
Lors de la première connexion, l'utilisateur est invité à prendre connaissance des CGU et à les accepter expressément en cochant la case dédiée. Sans cette acceptation, l'accès à l'application est impossible.
En cas de désaccord avec tout ou partie des CGU, l'utilisateur doit s'abstenir d'utiliser l'application.

Inscription et compte utilisateur

Création de compte

Pour utiliser l'application et participer aux jeux, l'utilisateur doit créer un compte en fournissant les informations suivantes :

- Nom et prénom
- Adresse e-mail valide

- Mot de passe sécurisé
- Acceptation des CGU et de la Politique RGPD

Exactitude des informations :
L'utilisateur s'engage à fournir des informations exactes, complètes et à jour. Toute information erronée ou frauduleuse peut entraîner la suspension ou la suppression du compte.

Compte unique

Il est interdit de créer plusieurs comptes dans le but de contourner les règles de participation (notamment la limite d'une participation par jour et par jeu, sauf indication contraire). PROXIPLAY se réserve le droit de supprimer les comptes multiples détectés et de bannir définitivement les utilisateurs contrevenants sans préavis ni indemnité.

Sécurité du compte

L'utilisateur est responsable de la confidentialité de ses identifiants de connexion (e-mail et mot de passe). Il s'engage à :

- Choisir un mot de passe suffisamment robuste
- Ne pas communiquer ses identifiants à des tiers
- Informer immédiatement PROXIPLAY en cas de suspicion de piratage, d'utilisation non autorisée ou de perte de ses identifiants

Contact en cas de problème de sécurité :
E-mail : contact@proxiplay.fr

Mineurs

Accès autorisé

L'application PROXIPLAY est accessible aux mineurs (personnes de moins de 18 ans).

Conditions applicables aux mineurs de moins de 15 ans (données personnelles)

L'inscription et la participation aux jeux nécessitent l'autorisation préalable d'un parent ou tuteur légal.
Cette autorisation peut être vérifiée lors de l'inscription ou lors de la remise d'un lot en cas de gain.
Pour les mineurs âgés de 15 à 17 ans, l'utilisateur déclare disposer de l'autorisation de son représentant légal si celle-ci est requise au regard de sa situation.

Remise des lots aux mineurs

En cas de gain d'un participant mineur, le lot est remis selon les modalités suivantes :
Pour les mineurs âgés de 15 à 17 ans :
la remise du lot peut être effectuée en présence d'un parent ou tuteur légal ou sur présentation d'une autorisation parentale écrite et signée.

Pour les mineurs de moins de 15 ans :
la remise du lot est effectuée en présence d'un parent ou tuteur légal ou sur présentation d'une autorisation parentale écrite et signée.

Des justificatifs d'identité peuvent être demandés uniquement lorsque cela est nécessaire pour prévenir la fraude ou lorsque la loi l'exige, et doivent être limités au strict nécessaire.

Délai de réclamation

En l'absence de réclamation dans un délai de 30 jours suivant la notification du gain, le mineur conserve son droit de réclamer le lot pendant un délai supplémentaire de 60 jours (soit 90 jours au total).
Passé ce délai total, le lot est définitivement perdu et aucune réclamation ne pourra être acceptée.

Fonctionnement des jeux

Création et organisation des jeux

Les jeux disponibles sur l'application PROXIPLAY sont créés et organisés par des Partenaires (commerçants, artisans, prestataires de services). PROXIPLAY agit uniquement en tant que prestataire technique en mettant à disposition la plateforme et les outils nécessaires.
PROXIPLAY n'est pas organisateur des jeux et n'est pas responsable :

- Du contenu des jeux (visuels, textes, règles)
- De la nature, la valeur ou la disponibilité des lots proposés
- De la remise effective des lots aux gagnants
- Des litiges entre un Partenaire et un utilisateur concernant un jeu ou un lot

Types de jeux

L'application propose différents types de jeux promotionnels :

- Jeux à gratter : révélation instantanée de gains potentiels
- Tirages au sort : participation à un tirage avec désignation aléatoire d'un ou plusieurs gagnants
- Autres mécaniques : quiz, roue de la fortune, etc. (selon les jeux créés par les Partenaires)

Participation aux jeux

Conditions de participation :

- Être inscrit sur l'application PROXIPLAY
- Résider en France métropolitaine ou DROM-COM (sauf indication contraire du Partenaire)

- Respecter les conditions spécifiques de chaque jeu (âge minimum, zone géographique, etc.)

Fréquence de participation :

- Sauf indication contraire du Partenaire organisateur, une participation par jour et par jeu est autorisée
- Les tentatives de participation multiple frauduleuse (multi-comptes, manipulation, etc.) entraînent l'exclusion définitive

Aucune obligation d'achat :
La participation aux jeux est gratuite et sans obligation d'achat, conformément à la législation française sur les jeux-concours.

Lots

Types de lots :

- Lots secondaires : gains instantanés (réductions, bons d'achat, petits cadeaux, etc.)
- Lots principaux : lots d'une valeur plus élevée, attribués par tirage au sort

Notification des gains :
En cas de gain, l'utilisateur est notifié :

- Via l'application (notification push)
- Par e-mail à l'adresse fournie lors de l'inscription

Caractéristiques des lots :

- Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables en espèces
- Ils n'ont aucune valeur marchande en dehors de leur utilisation prévue
- Ils ne peuvent être revendus

Réclamation des lots :
Les lots doivent être réclamés dans un délai de 30 jours à compter de la date de notification du gain. Passé ce délai, l'utilisateur conserve son droit de réclamer le lot pendant un délai supplémentaire de 60 jours (soit 90 jours au total). Passé ce délai, le lot est définitivement perdu et aucune réclamation ne sera acceptée.

Contenus interdits

Il est strictement interdit de participer à des jeux dont le contenu ou les lots sont liés à :

- L'alcool, le tabac ou les produits stupéfiants
- Les jeux d'argent réel, paris ou loteries payantes
- La violence, la discrimination ou la haine
- Le contenu pornographique ou à caractère sexuel

- Toute activité illégale ou contraire à l'ordre public

Si un utilisateur constate qu'un jeu contient de tels contenus, il doit le signaler immédiatement à PROXIPLAY via contact@proxiplay.fr. Le jeu pourra être suspendu ou retiré après analyse, et le Partenaire pourra être sanctionné conformément aux documents contractuels applicables.

Obligations de l'utilisateur

L'utilisateur s'engage à :

Fournir des informations exactes

- Ne pas usurper l'identité d'un tiers
- Maintenir ses informations de compte à jour
- Ne pas utiliser de faux documents pour réclamer un lot

Respecter un usage loyal

- Ne pas créer de multiples comptes pour contourner les règles
- Ne pas utiliser de robots, scripts ou tout autre moyen automatisé pour participer aux jeux
- Ne pas tenter de pirater, manipuler ou corrompre le système

Respecter autrui

- Ne pas tenir de propos injurieux, diffamatoires, racistes, violents ou discriminatoires
- Ne pas harceler d'autres utilisateurs ou les Partenaires
- Respecter la vie privée des autres utilisateurs

Respecter la législation

- Ne pas utiliser l'application à des fins illégales ou frauduleuses
- Respecter les droits de propriété intellectuelle
- Ne pas diffuser de contenus illicites

Tout manquement à ces obligations peut entraîner :

- La suspension temporaire ou définitive du compte
- La suppression de tous les gains non réclamés
- Des poursuites judiciaires en cas de fraude avérée

Données personnelles

Protection des données

La collecte, le traitement et la conservation de vos données personnelles sont régis par notre Politique de protection des données personnelles (RGPD).

Données collectées :

- Données d'identité (nom, prénom)
- Données de contact (e-mail, téléphone optionnel)
- Données de participation (historique des jeux, gains)
- Données techniques (IP, appareil, version de l'application)

Finalités :

- Gestion de votre compte et participation aux jeux
- Notification des gains
- Amélioration du service
- Respect des obligations légales

Données des mineurs

Protection renforcée :
Les données personnelles des mineurs font l'objet d'une protection spécifique.
Les Partenaires organisateurs de jeux ne collectent pas directement de données personnelles auprès des mineurs. En cas de gain d'un mineur, seules les données strictement nécessaires à la remise du lot (nom, prénom, coordonnées du parent ou tuteur) sont transmises au Partenaire.
Ces données doivent être supprimées dans un délai maximum de 30 jours après la remise effective du lot, conformément aux obligations du Partenaire.

Vos droits

Conformément au RGPD, vous disposez des droits suivants :

- Droit d'accès à vos données
- Droit de rectification
- Droit à l'effacement ("droit à l'oubli")
- Droit d'opposition
- Droit à la limitation du traitement
- Droit à la portabilité

Exercice de vos droits :
E-mail : contact@proxiplay.fr
Délai de réponse : 30 jours maximum

Responsabilité

Limites de responsabilité de PROXIPLAY

PROXIPLAY s'efforce d'assurer la disponibilité, la sécurité et l'exactitude de l'application, mais ne peut garantir une disponibilité à 100% en raison des contraintes techniques, de la maintenance, des cas de force majeure, etc.

PROXIPLAY n'est pas responsable :

- Des contenus créés par les Partenaires : jeux, visuels, textes, règles, lots proposés, informations sur les Partenaires
- De la remise des lots : disponibilité, qualité, conformité, délais de remise, litiges avec le Partenaire
- Des problèmes techniques externes : connexion internet de l'utilisateur, incompatibilité matérielle, pannes de réseau, cyberattaques subies
- Des dysfonctionnements mineurs : bugs occasionnels, ralentissements temporaires, indisponibilités de courte durée n'empêchant pas l'usage global du service
- De l'usage anormal ou frauduleux : tentatives de piratage, utilisation de scripts automatisés, création de multi-comptes

PROXIPLAY est responsable :

- Des dysfonctionnements graves et prolongés du service imputables à l'application elle-même (hors cas de force majeure, maintenance planifiée, attaques subies)
- Des violations de données personnelles dues à une faille de sécurité imputable à PROXIPLAY (conformément à la réglementation RGPD)

Limitation des dommages

En toute hypothèse, la responsabilité de PROXIPLAY est limitée aux dommages directs et prévisibles. Aucune indemnisation ne sera due pour :

- Perte de chance de gagner un lot
- Manque à gagner
- Préjudice d'image
- Tout préjudice indirect

Aucune indemnité ne sera versée en cas de dysfonctionnement empêchant temporairement la participation à un jeu, sauf dysfonctionnement grave et prolongé imputable à PROXIPLAY.

Responsabilité de l'utilisateur

L'utilisateur est seul responsable :

- De l'utilisation qu'il fait de l'application
- De la préservation de la confidentialité de ses identifiants
- Des conséquences d'une utilisation frauduleuse ou abusive
- Des litiges avec un Partenaire concernant un jeu ou un lot

Propriété intellectuelle

Tous les éléments de l'application PROXIPLAY (code source, interfaces, design, logos, marques, bases de données, contenus éditoriaux, etc.) sont protégés par les droits de propriété intellectuelle et sont la propriété exclusive de SASU PROXIPLAY ou de ses partenaires. Toute reproduction, représentation, modification, distribution ou exploitation non autorisée de ces éléments, par quelque moyen que ce soit, est strictement interdite et constitue une contrefaçon sanctionnée par le Code de la propriété intellectuelle.

Licence d'utilisation :
PROXIPLAY concède à l'utilisateur une licence d'utilisation personnelle, non exclusive, non transférable et révocable de l'application, uniquement pour un usage conforme aux présentes CGU.

Contenus des Partenaires :
Les visuels, logos, textes et autres contenus créés par les Partenaires restent leur propriété exclusive. PROXIPLAY n'exerce aucun contrôle a priori sur ces contenus et ne saurait être tenue responsable en cas de contrefaçon ou d'atteinte aux droits de tiers.

Modifications des CGU

PROXIPLAY se réserve le droit de modifier les présentes CGU à tout moment pour des raisons techniques, légales ou d'amélioration du service.

Notification des modifications :
Toute modification des CGU est notifiée aux utilisateurs via :

- Une notification dans l'application
- Un e-mail adressé à l'adresse enregistrée sur le compte

Acceptation des modifications :
L'utilisateur doit accepter la nouvelle version des CGU pour continuer à utiliser l'application. En cas de refus, l'accès à l'application sera bloqué et l'utilisateur pourra demander la suppression de son compte.

Délai de notification :
Les modifications substantielles sont notifiées au moins 15 jours avant leur entrée en vigueur.

Résiliation et suppression du compte

Résiliation par l'utilisateur

L'utilisateur peut à tout moment supprimer son compte depuis les paramètres de l'application ou en adressant une demande par e-mail à : contact@proxiplay.fr

Conséquences de la suppression :

- Perte d'accès immédiate à l'application
- Suppression définitive et irréversible des données de participation (historique, gains non réclamés)
- Les lots en attente de réclamation sont perdus
- Suppression des données personnelles conformément à la Politique RGPD (conservation 3 ans après dernière activité pour archivage légal, puis suppression définitive)

Résiliation par PROXIPLAY

PROXIPLAY se réserve le droit de suspendre ou supprimer le compte d'un utilisateur, sans préavis ni indemnité, en cas de :

- Violation des présentes CGU
- Utilisation frauduleuse, abusive ou illicite de l'application
- Création de multiples comptes
- Propos injurieux, harcèlement, comportement inapproprié
- Tentative de piratage ou de manipulation du système

PROXIPLAY se réserve également le droit de suspendre, retirer ou modifier tout jeu proposé via l'application, notamment en cas de non-conformité légale ou réglementaire, de signalement, de dysfonctionnement technique, de contenu inadapté ou de manquement d'un Partenaire, sans que cela n'ouvre droit à indemnisation pour l'utilisateur, sous réserve des dispositions légales impératives.

En cas de violation des présentes CGU, l'utilisateur contrevenant perd définitivement l'accès à l'application et à tous ses gains non réclamés, sans possibilité de recours ni indemnisation.

Droit applicable et juridiction

Droit applicable

Les présentes CGU sont régies par le droit français.

Résolution amiable

En cas de litige relatif à l'utilisation de l'application, l'utilisateur est invité à contacter en priorité le service support de PROXIPLAY : contact@proxiplay.fr
Les Parties s'efforceront de trouver une solution amiable dans un délai de 30 jours.

Médiation de la consommation

Conformément à l'article L612-1 du Code de la consommation, le consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige.
PROXIPLAY désignera un médiateur agréé avant la mise en ligne publique de la version finale de l'application.
En attendant, toute demande de médiation peut être adressée à : contact@proxiplay.fr

Compétence juridictionnelle

À défaut de résolution amiable, tout litige sera soumis à la compétence des tribunaux compétents selon les règles suivantes :

Pour les utilisateurs consommateurs :
Conformément au Code de la consommation, le consommateur peut saisir à son choix :

- Le tribunal du lieu où il demeurait au moment de la conclusion du contrat
- Le tribunal du lieu de survenance du fait dommageable
- Le tribunal du lieu où demeure le défendeur

Pour les litiges entre un utilisateur et un Partenaire (jeu, lot, remise de gain) :
Le tribunal compétent est celui du domicile de l'utilisateur ou du siège du Partenaire organisateur, au choix du demandeur.

Contact et assistance

Pour toute question, réclamation ou assistance relative à l'utilisation de l'application PROXIPLAY :
E-mail : contact@proxiplay.fr
Téléphone : 07 59 60 69 86
Horaires : Du lundi au vendredi, 9h-18h (hors jours fériés)
Délai de réponse : 5 jours ouvrés maximum

Signalement d'un jeu inapproprié :
Si vous constatez qu'un jeu contient des contenus illicites, inappropriés ou contraires aux règles, signalez-le immédiatement via : contact@proxiplay.fr

© 2026 SASU PROXIPLAY – Tous droits réservés.